



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 novembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à Mme OTTAVY, M. BILLARD à Mme CORTICCHIATO, M. VOGLIMACCI à M. FILONI, Mme BIANCAMARIA à M. MARCANGELI, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA

Etaient absents :

M. FERRARA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 33
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171127-2017_292-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2017

Affichage : 27/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 novembre 2017

Délibération N°2017/292

**Attribution d'une subvention à l'association ESTUDIANTINA
Ajaccienne
pour l'année 2017**

Le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités culturelles, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture.

L'association Estudiantina Ajaccienne a pour but la promotion de la musique par l'enseignement d'instruments de musique en faveur des enfants, adolescents et adultes.

Elle participe chaque année à l'animation de la ville d'Ajaccio avec son orchestre.

Le fonctionnement de ces actions nécessite des moyens financiers importants et l'association Estudiantina Ajaccienne sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention de 1 200 euros pour l'année 2017.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'autoriser le versement d'une subvention de 1 200 euros à l'association Estudiantina Ajaccienne pour l'année 2017

Pour l'exercice 2017, les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2017.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 novembre 2017 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer une subvention de 1 200 euros à l'association Estudiantina Ajaccienne pour l'année 2017

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGÉLI